



CAPD Classe exceptionnelle du 22 février 2018

Aucun représentants des personnel.es élu.es n'a pu siéger dans cette commission puisque Thierry Flora et Nelly Croizon SNUIPP-FSU sont inscrit.es tous les 2 au tableau d'avancement. Une procédure de tirage au sort a donc été mise en place. Deux professeur.es des écoles hors classes ont donc participé.es à la commission. Les organisations syndicales SNUIPP-FSU, SE-UNSA et SGEN-CFDT ont siégé en qualité d'expert.es.

I - Contingent :

Le SNUIPP-FSU fait remarquer que le contingent départemental est insuffisant et ne correspond pas à la circulaire. 53 promotions sont possibles alors que nous devrions en avoir plus de 80.

→ Nous demandons que l'Inspecteur d'académie questionne le ministère et le SNUipp-FSU fera intervenir ses représentants nationaux afin d'obtenir les 30 promotions manquantes.

II – égalité femmes – hommes

Le SNUIPP-FSU constate que le protocole du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique n'est pas mis en œuvre. Seule la moitié des promues sont des femmes alors qu'elles sont plus de 80 % dans le corps des professeur.e des écoles.

→ Nous demandons ce qui sera mis en place dans le département pour mettre en œuvre de manière effective l'égalité femme – homme.

Les hommes sont aujourd'hui plus nombreux dans les fonctions « hors la classe » (fonction valorisées pour l'accès à la classe exceptionnelle). Il est prouvé que cette situation est due à un accès plus facile pour les hommes à ce type de postes.

III – Appréciations des IEN

Les représentants et les organisations syndicales soulignent que les appréciations ne représentent qu'un instant T dans la carrière des agents et qu'il serait plus équitable que l'entièreté de la carrière soit valorisée. De plus les documents de travail ne permettent pas de connaître les fonctions particulières qui permettent aux agents inscrit.es au tableau d'avancement du vivier 1 d'être promu.es.

→ Le SNUIPP-FSU demande qu'un document soit transmis aux représentants des personnel.es ainsi qu'aux organisations syndicales afin que des statistiques puissent être faites et permettent de voir quelles fonctions donnent le plus accès à cette classe.

Pour information l'appréciation de chaque agent figure dans son espace Iprof.

En tout état de cause, les représentant.es des personnel.es soulignent que les fonctions « hors la classe » CPC, CPD, enseignant référent... sont largement favorisés. Elles permettent davantage cette promotion qu'un exercice en classe !!!

Quel message est envoyé à nos collègues dont le moral est déjà bas !?

Les autres organisations syndicales présentes se joignent à cette réflexion. L'Inspecteur d'Académie souligne que la remarque est juste et qu'elle devrait être amoindrie au fil des années.

IV- Le jugement de l'IA

A l'analyse des appréciations, l'IA régle : 15 % seront exceptionnelles (140 points de bonification), 20 % seront très satisfaisantes (90 points), la majorité satisfaisante bénéficie de 40 points.

Quelques avis sont jugés insatisfaisants. Les organisations syndicales et les représentant.es des personnel.es demandent que les agents soient reçus par leur IEN et qu'un accompagnement soit proposé afin que ces collègues puissent repostuler dans de bonnes conditions pour les années à venir.

→ l'Inspecteur d'Académie accepte notre demande.